

/AS

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANCAISE

--

Le 1er mars, 1968

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA
REUNION DU BUREAU DU 25 NOVEMBRE 1967

Etaient présents :

MM. BODSON	Président, Président d'Honneur de la Chambre des Députés du Luxembourg, Membre de la Commission des Communautés Economiques Européennes,
BARY	Député de la Chambre des Députés de Belgique,
de BROGLIE	Député, ancien Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de France,
Boubakar GUEYE	Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal,
DENIAU	Député du Loiret, Secrétaire Général,
MARIGOH	Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun,
MASMOUDI	Ambassadeur de Tunisie à Paris, représentant de l'Assemblée Nationale tunisienne,
PELLETIER	Député canadien.

S'étaient excusés :

Les représentants du Congo Kinshasa et du Laos.

...

Assistaient en outre à la réunion :

MM. BERTIN, BLOCISZEWSKI, MASSOT, MOINET, Conseillers techniques,

Mme BENOIST d'AZY, Chef de Cabinet de M. de BROGLIE,
M. GREGOIRE, Conseiller au Cabinet de M. BODSON.

*

* *

Le Bureau a tout d'abord examiné le choix du lieu de la réunion de la prochaine Assemblée Générale. Après un débat très ouvert, il s'est avéré que les Membres non français souhaitaient qu'elle se réunisse en France, et plus particulièrement à Paris et Versailles. M. PELLETIER a évoqué la possibilité de candidature du Canada pour 1969, et M. MASMOUDI celle de la Tunisie pour l'année suivante.

La date prévue se situe dans la dernière semaine du mois de septembre, après la session de l'Union Interparlementaire de Lima.

M. DENIAU a ensuite rendu compte des activités du Secrétariat, émettant notamment le voeu que les Assemblées qui n'ont pas encore constitué leur section le fassent sans tarder. Il a été souligné par plusieurs membres du Bureau qu'une grande souplesse était nécessaire et que le fait de non constitution d'une section ne devait pas fatalement être interprété comme un désintéressement de la cause francophone. Les statuts sont d'ailleurs très souples sur ce point et permettent des adhésions individuelles ou à des titres divers (cf. note jointe).

M. BODSON exprime le voeu qu'un échange de correspondance s'institue entre les uns et les autres permettant de tirer au clair les points qui pourraient demeurer dans l'ombre.

Le Bureau commence alors l'examen du Règlement intérieur et discute en particulier de la dénomination des sections, de la possibilité pour une section nationale de s'organiser en "fédération de sections", du cas des parlementaires ou anciens parlementaires isolés, des déclarations d'adhésion, de la nécessité d'exiger des sections un rapport annuel d'activité, de la fixation des ordres du jour.

En ce qui concerne les votes, il est décidé qu'ils seront individuels, sauf si deux sections au moins s'y opposent, le Bureau pouvant par ailleurs accorder un droit de vote aux Parlements régionaux représentés à l'intérieur d'une section.

Trois Commissions auront une vie permanente :

- statuts et administration générale,
- activités culturelles,
- relations interparlementaires.

Sur le plan financier, on distinguera quatre sources de revenus :

- un droit fixe par pays, arrêté annuellement par le Bureau, et qui, pour la première année de fonctionnement, se montera à 4 000 F,
- un droit proportionnel égal à 25 % de la cotisation annuelle demandée par les sections à leurs adhérents,
- une contribution forfaitaire à verser selon une clef à établir,
- les contributions bénévoles.

M. DENIAU a ensuite fait part au Bureau de ses intentions d'offrir sa démission du Secrétariat Général. Les personnalités présentes ont alors proposé la création d'un Secrétariat Général Administratif qui serait tenu par un Haut Fonctionnaire de préférence, mais ont insisté pour que M. DENIAU conserve le Secrétariat Général Politique.

Avant de se séparer, le Bureau a décidé de fixer sa prochaine réunion à Paris, si possible au cours de la première quinzaine du mois d'avril, afin de préparer la réunion de l'Assemblée Générale, qui aura lieu au mois de septembre 1968.